

Paris, le 02 juillet 2025

Chers parents,

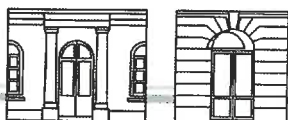
Vous avez fait le choix d'inscrire ou de réinscrire votre fils/fille en classe **d'ULIS 4^{ème} – 3^{ème}** à St Pierre Fourier pour la prochaine année scolaire et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Nous aurons le plaisir d'accueillir votre enfant, à l'occasion de la rentrée que nous avons fixé au **mardi 02 septembre 2025 à 14H00** sur le site de **St Pierre** situé au **13, rue de Prague 75012 PARIS**.

Dans l'attente de vous retrouver début septembre, je vous souhaite un bel été et de bonnes vacances.

Sébastien CAPRIOLI

Chef d'établissement



252 ter rue du Faubourg Saint Antoine - 75012 Paris
Tél. : 01 53 27 61 90 - Fax : 01 53 27 61 95
E-mail : secretariatprimaire@ecpierefourier.org
<http://www.spfparis12.fr>

13, rue de Prague - 75012 Paris
Tél. : 01 43 43 55 03 - Fax : 01 43 43 65 85
E-mail : secretariat@ecpierefourier.org
<http://www.spfparis12.fr>

RENTREE SCOLAIRE 2025 /ACCUEIL DES COLLEGIENS

Accueil des élèves de Sixièmes et leurs parents le mardi 02 septembre 2025

- 6^{ème} 1 et 6^{ème} 2 : de 9h00 à 11h00 sur le site de St Pierre au 13, Rue de Prague
- 6^{ème} 3 et 6^{ème} 4 : de 13h30 à 15h30 sur le site d'Eugène Napoléon au 252 ter, rue du Fbg St Antoine

Accueil des élèves de Cinquième : **Mardi 02 septembre 2025**

- 5^{ème} 1 et 5^{ème} 2 : de 10h30 à 12h00 sur le site de St Pierre au 13, Rue de Prague.
- 5^{ème} 3 et 5^{ème} 4 : de 15h00 à 16h30 sur le site d'Eugène Napoléon au 252 ter, rue du Fbg St Antoine

Accueil des élèves de Quatrième : **Mardi 02 septembre de 14h00 à 15H30** sur le site de St Pierre

Accueil des élèves de Troisième : **Mardi 02 septembre de 14h30 à 16H00** sur le site de St Pierre

Accueil des élèves de l'ULIS Prague : **Mardi 02 septembre de 14H00 à 16H00** sur le site de St Pierre au 13, rue de Prague

Accueil des élèves de l'ULIS EN : **Mardi 02 septembre de 13H30 à 15H30** sur le site EN au 252 ter, rue du Faubourg Saint Antoine

Les cours pour tout le collège commenceront le mercredi 03 septembre 2025 (l'heure de début des cours dépendra de l'emploi du temps de chaque classe). Pour les élèves demi-pensionnaires, le service de restauration sera assuré dès le mercredi 03 septembre 2025.

Réunion d'information pour les parents des élèves de 4^{ème} :

- le mardi 02 septembre à 17h30 (13, rue de Prague)

Réunion d'information pour les parents des élèves de 3^{ème} :

- le jeudi 04 septembre à 17h30 (13, rue de Prague)

Réunion d'information pour les parents des élèves de 5^{ème} :

- le jeudi 04 septembre à 17h30 au 13 rue de Prague pour les 5^{èmes} 1 et 2
- le lundi 08 septembre à 17h30 au 252 ter, rue du faubourg S^t Antoine pour les 5^{èmes} 3 et 4

Réunion des parents correspondants : le jeudi 16 octobre à 18h00 (13, rue de Prague)

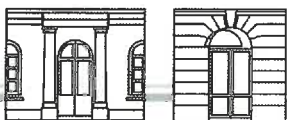
Assemblée générale de l'APEL : le lundi 22 septembre de 19h00 à 21h00 (13, rue de Prague)

***Journée Portes Ouvertes « Ecole, Collège et Lycée »
Samedi 11 octobre sur les deux sites***

Le calendrier du 1^{er} trimestre de l'année scolaire sera distribué à votre enfant à la rentrée.

Remarque :

- La répartition des élèves dans les classes est faite en fonction des options choisies, des emplois du temps, des avis des professeurs et responsables de niveau. Aucun changement de classe ne sera effectué à la rentrée.



252 ter rue du Faubourg Saint Antoine - 75012 Paris
Tél. : 01 53 27 61 90 - Fax : 01 53 27 61 95
E-mail : secretariatprimaire@ecpierrefourier.org
<http://www.spfparis12.fr>

13, rue de Prague - 75012 Paris
Tél. : 01 43 43 55 03 - Fax : 01 43 43 65 85
E-mail : secretariat@ecpierrefourier.org
<http://www.spfparis12.fr>

MANUELS SCOLAIRES ET FOURNITURES AU COLLEGE

Les élèves prenant très peu soin de leurs livres scolaires, nous demandons un chèque de caution de **120 €**.

Ce chèque de caution doit être apporté le jour de la rentrée (voir calendrier joint), en échange votre enfant recevra ses manuels pour **l'année 2025 - 2026**

Ce chèque vous sera restitué en fin d'année si les livres sont restés en bon état.

Il vous sera également demandé une somme de **80 € (85 € pour les élèves faisant chinois)** pour les fournitures achetées par l'établissement (cahier d'activités pour les langues, l'éducation civique, les fonds de cartes pour l'histoire géographie, etc...), participation à l'opération collège et cinéma, **ce montant sera intégré à la facture annuelle de l'année scolaire**.



CAUTION MANUELS SCOLAIRES DU COLLEGE ET CHEQUE FOURNITURES

Madame, Monsieur..... parents de

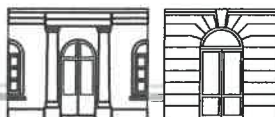
en classe de établissent un chèque d'un montant de 120 € pour la caution des

livres à l'ordre de **l'Ensemble Scolaire SAINT PIERRE FOURIER E.S.S.P.F.**

Le chèque de caution ne sera pas déposé à la banque.

Signature des Parents

Talon à remettre le jour de la rentrée sous enveloppe au nom de l'enfant accompagné **du chèque de caution**.



13, rue de Prague - 75012 Paris

Tél : 01 43 43 55 03 - Fax : 01 43 43 65 85

<http://www.spfparis12.fr> - mail direction : direction@eclpierrefourier.org - mail secrétariat : secretariat@eclpierrefourier.org

9^{ème} Matinée des Métiers



le mercredi 05 novembre 2025

pour les classes de 3^{ème}

réalisée par les parents



Chers Parents,

Une Présentation de Métiers **pour les classes de 3^{ème}** est prévue la **matinée du mercredi 06 novembre** ; elle sera faite par des **parents d'élèves des classes de 3^{ème} et 4^{ème}**. Les catégories de métiers prévus sont :

- | | |
|--|--------------------------------------|
| 1. Droit – Administration – Sécurité Défense | 2. Gestion - Commerce – Comptabilité |
| 3. Santé – Enseignement – Social - Environnement | 4. Design - Artistique – Sport |
| 5. Recherche – Ingénierie – Informatique | 6. Logistique – Restauration - BTP |

N'hésitez pas à intervenir ! Si vous êtes partant(e), prière de **transmettre les informations ci-dessous pour le vendredi 05 septembre** au responsable Vie Scolaire du collège, **Monsieur ADAM** :



Inscription Matinée des Métiers le mercredi 05 novembre matin

- Prénom, NOM :
- Métier :
- Catégorie :
- Prénom et classe de votre enfant :
- Téléphone :
- Adresse mail :
- Observations :

Nous vous tiendrons informés des prochaines étapes ☺ !

Inscription à l'initiation chrétienne – Année 2025-2026

Les séances d'initiation chrétienne s'adressent aux élèves qui souhaitent approfondir la foi, se poser des questions, ou même simplement découvrir ce qu'est vraiment le christianisme.

Pourquoi des séances d'initiation chrétienne en plus du Groupe de Réflexion ?

Le GR explore les grandes religions et la spiritualité comme éléments de culture. L'initiation chrétienne va plus loin pour l'élève qui veut plonger dans la richesse de la foi chrétienne, dans toutes ses dimensions. C'est aussi l'occasion de **préparer la profession de foi et les sacrements** (baptême, première communion, confirmation).

Qu'apprend-on lors de ces séances ?

On découvre la Bible et son histoire, les grandes fêtes chrétiennes, l'Eucharistie, les textes du pape, on parle de la vie de l'Eglise et on réfléchit à ce que veut dire croire ou ne pas croire. Pour l'élève, c'est le lieu d'**assumer avec fierté sa tradition chrétienne et ne pas en avoir honte**.

Peut-on s'inscrire même si l'on ne croit pas en Dieu ?

Oui, bien sûr ! C'est toujours enrichissant, car la foi chrétienne a profondément marqué l'histoire de l'Occident et d'une grande partie du monde. Par exemple, comprendre des œuvres d'art chrétien au Louvre devient plus facile avec ces repères. Le caté, c'est aussi un espace de rencontre, avec des temps ludiques.

NOM de l'élève.....

Prénom de l'élève.....

Classe : ☐6^e ☐5^e ☐4^e ☐3^e ☐2nde ☐1^{ère} ☐Tle

Parcours souhaité pour l'année 2025-2026

- ☐Formation chrétienne sans étape particulière
- ☐Préparation au Baptême
- ☐Préparation à la Profession de foi
- ☐Préparation à la Communion
- ☐Préparation à la Confirmation (à partir de la 4^e)

Signature de l'autorité parentale

Inscription au FRAT de Jambville – 22-25 mai 2026 – classes de 4^e et 3^e

Le FRAT est un pèlerinage de 3 jours, rassemblant les jeunes chrétiens d'Île-de-France depuis 1908. Les années paires, le FRAT se déroule à Jambville, dans le parc de la propriété des Scouts et Guides de France située dans le Vexin. Il concerne les collégiens de 4^{ème} et 3^{ème}. Les années impaires, il se déroule à Lourdes dans les Pyrénées au sud de la France, pour les lycéens.

Cette année, il se passe à Jambville du 22 au 25 mai 2026 pour les 4^e et 3^e

Au programme

 dormir sous une belle tente en pleine nature, se réveiller avec le chant des oiseaux et la musique du Frat

 participer à des grands jeux et des veillées festives

 chanter, prier, célébrer avec des milliers d'autres jeunes

 se faire sûrement de nouveaux amis, pour la vie peut-être... et apprendre la vie en groupe.

Les frais de participation sont à 200 euros environ, mais cela ne devrait en aucun cas constituer un empêchement pour un jeune qui désire vivre cet événement.

L'équipe d'animation pastorale sera très heureuse de vous accompagner pour vivre ce moment inoubliable !

Fiche d'inscription

Nom de l'élève.....

Prénom.....

Classe : ☐4^e ☐3^e

Signature de l'autorité parentale

MESSE DE RENTRÉE

Mardi 16 septembre à 18h30

Eglise Saint-Antoine des 15/20

66 avenue Ledru-Rollin
75012 PARIS



Familles et enfants sont les bienvenus!

Les nouveaux élèves et leurs parents
sont tout particulièrement attendus.

Verre de l'amitié à l'issue de la célébration!

Là où deux ou trois sont réunis en mon nom,
je suis au milieu d'eux

Matthieu 18, 20



Ensemble scolaire Saint Pierre Fourier



L'assurance au cœur fraternel

L'assurance scolaire de votre enfant

CHERS PARENTS



Dès le premier jour de la rentrée scolaire 2025-2026, **votre enfant bénéficiera de l'assurance scolaire et extra-scolaire** de la Mutuelle Saint-Christophe assurances, premier assureur de l'enseignement privé.

Les atouts de l'assurance scolaire de la Mutuelle Saint-Christophe assurances



Une protection à chaque instant :
24h/24, 365 jours par an, y compris pendant les congés.



En tous lieux, qu'il soit à l'école, à la maison, à des activités extra-scolaires... ou en voyage à l'étranger !



En toutes circonstances en cas d'accident, de racket à l'école ou sur son trajet...

Grâce au contrat collectif souscrit par votre établissement, vous pouvez profiter d'une assurance scolaire parmi les plus complètes et les plus compétitives du marché.

Garanties ⁽¹⁾	Prestations
Invalidité permanente : • inférieure à 66 % - franchise relative⁽²⁾ 6 % • comprise entre 66 % et 85 % • supérieure ou égale à 86 %	Jusqu'à 45 800 € 65 000 € 99 500 €
Décès	5 000 €
Traitement médical dont forfait hospitalier franchise relative de 7 jours	21 000 €
Frais médicaux prescrits non remboursés par la Sécurité sociale	155 €
Chambre particulière en cas d'hospitalisation - franchise relative de 7 jours	31 € / jour maxi 365 jours
Soins et frais de prothèse : • appareil d'orthodontie • dentaires (par dent) • auditifs, orthopédiques • traitement d'orthodontie rendu nécessaire par l'accident	600 € 600 € 800 € 2 100 €
Frais d'optique - bris de monture, verres ou lentilles	400 €
Frais de transport	305 €

Garanties ⁽¹⁾	Prestations
Frais de rapatriement	1 600 €
Frais de recherche et de sauvetage	10 000 €
Accompagnement psychologique après un accident grave ou une agression	50 € / séance maxi 765 €
Frais de remise à niveau scolaire : cours de rattrapage, frais de garde ou frais de transport - franchise relative de 15 jours consécutifs de scolarité	50 € / jour maxi 1 900 €
Harcèlement scolaire : garantie de Protection Juridique en cas de victime de harcèlement scolaire, d'atteinte à la e-réputation	10 000 €
Racket et agression dans l'établissement ou sur le trajet : vêtements, clés, papiers administratifs pris en charge sur présentation du dépôt de plainte, une fois par année scolaire	250 €
Instruments de musique : bris ou vol durant les cours, prise en charge une fois par année scolaire et sur présentation du dépôt de plainte en cas de vol. Franchise 30 €	1 100 €

Pour plus d'informations, votre notice d'information sera disponible sur l'Espace Parents à partir du 01 juillet 2025 :
<https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/rentree-scolaire-2025-2026>

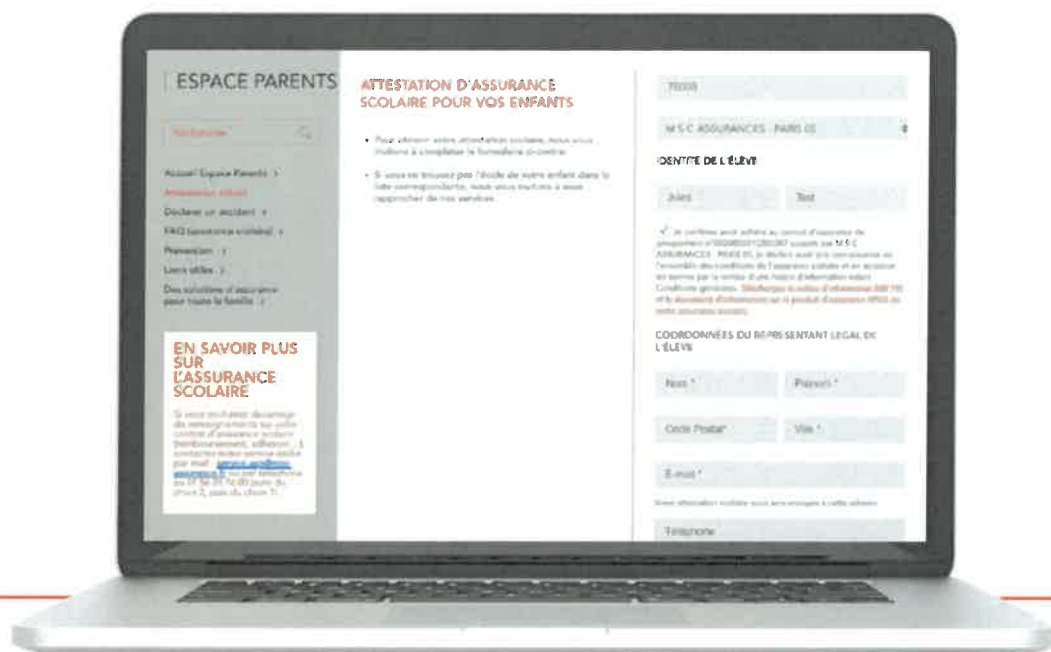
(1) Dans la limite et selon les conditions de la notice d'information.

(2) Franchise relative : si le montant du sinistre est inférieur ou égal au montant de la franchise, il n'y a pas d'indemnisation. Si le montant du sinistre est supérieur au montant de la franchise, le montant total du sinistre est indemnisé.

Mutuelle Saint-Christophe assurances

277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05 - Tél : 01 56 24 76 00 - www.saint-christophe-assurances.fr
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances N° SIREN : 775 662 497

Comment récupérer l'attestation scolaire de votre enfant à partir du 25 août 2025 ?



1

Rendez-vous sur <https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/attestations-eleves>

2

Remplissez le code postal ou département de l'établissement

3

Choisissez votre établissement parmi la liste proposée

4

Renseignez l'identité de votre enfant

5

Remplissez vos coordonnées en tant que représentant légal

Et c'est tout ! Vous recevrez votre attestation via l'email renseigné.

Si vous souhaitez davantage de renseignements sur votre contrat d'assurance scolaire (remboursement, adhésion...), contactez notre service dédié par mail : service.assurancescolaire@m-sc-assurance.fr ou par téléphone au **01 56 24 76 00** (suivi du choix 2, puis du choix 1).

Mutuelle Saint-Christophe assurances

277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05 - Tél : 01 56 24 76 00 - www.saint-christophe-assurances.fr
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances N° SIREN : 775 662 497

@AdobeStock



RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Tableau récapitulatif des tarifs : 2025/2026

Cycle	Contribution Familiale	Frais annexes*	Fournitures Scolaires Pédagogiques	Total Annuel
Collège	1 560 €	170 €	80€ ou 85€ (option Chinois)	1 810 € ou 1 815 €
Lycée	1 575 €	345 €	Pas de fournitures scolaires pédagogiques	1 920 €

Le troisième enfant bénéficie d'une réduction de 50% sur la Contribution Familiale. (Gratuité à partir du quatrième enfant.)

*Les frais annexes comprennent : les assurances, les services bibliothèque, audiovisuel, photocopies, les outils numériques (école directe), pastorale, oraux d'examens avec intervenants extérieurs, frais postaux, ainsi que les frais et actes médicaux.

Cotisation A.P.E.L. 26 € environ

Etude du soir :

Nb de jours	1 jour fixe/semaine	2 jours fixes/semaine	3 jours fixes/semaine	4 jours fixes/semaine
Coût annuel	175 €	350 €	525 €	700 €

Le coût unitaire par jour pour cette prestation de service de 1h30 s'élève à 4.86 €.

Etude occasionnelle : 11 €

Vous devez verser, lors de l'inscription définitive de votre enfant un acompte de 250 € qui sera déduit sur la scolarité de l'année et 55 € de frais de dossier.

Attention l'acompte reste acquis à l'établissement en cas de désistement de votre part.

REGIME

Les familles ont le choix :

- Externat
- Demi-pension **uniquement pour les collégiens** : Prix forfaitaire annuel

Nb de repas Hebdomadaires	1 jour fixe/semaine	2 jours fixes/semaine	3 jours fixes/semaine	4 jours fixes/semaine	5 jours fixes/semaine
Coût annuel	309,75€	619,5€	929,25€	1 239€	1 548,75€

La facturation de la demi-pension est proportionnelle aux nombres de jours inscrits pour l'année scolaire.

Les options de demi-pension sont prises pour l'année scolaire.

La demi-pension est facturée en même temps et de la même façon que les frais de contribution familiale.

Les changements de statuts ne pourront être obtenus que :

- Pour les cas de force majeure (santé, déménagement...) ou modification importante de l'emploi du temps et avec l'accord du Chef d'établissement.
- Au 1^{er} janvier, information à retourner à l'économat au plus tard le 10 décembre 2025 ou au 1^{er} avril de l'année scolaire, information à retourner à l'économat au plus tard le 25 mars 2026, pour des changements de convenance personnelle.

Repas occasionnel : 10 € (pour les élèves externes ou pour les demi-pensionnaires déjeunant en dehors des jours fixés et facturés)

Le nombre de places de restauration est très limité c'est pourquoi l'Etablissement ne peut accepter que pour **des raisons médicales (PAI) ou financières dûment justifiées** que l'élève apporte son Pique-nique. Il sera alors demandé une somme forfaitaire trimestrielle de **105€** couvrant les frais d'encadrement et d'entretien des locaux.

24/04/2025



252 ter rue du Faubourg Saint Antoine - 75012 Paris
Tél. : 01 53 27 61 90 - Fax : 01 53 27 61 95
E-mail : secretariatprimaire@edpierrefourier.org
<http://www.sptparis12.fr>

13, rue de Prague - 75012 Paris
Tél. : 01 43 43 55 03 - Fax : 01 43 43 65 85
E-mail : secretariat@edpierrefourier.org
<http://www.sptparis12.fr>

REGLEMENT FINANCIER ANNEE 2025-2026

ANNEXE A LA CONVENTION DE SCOLARISATION

1/ Contributions et cotisations

Une seule facture annuelle sera établie pour l'année scolaire 2025/2026 qui mentionnera tous les frais liés à la scolarité de vos enfants.

Elle sera consultable sur notre site école directe sur l'onglet « mes documents » fin novembre 2025 ou **envoyée par courrier sur demande**, après que vous aurez choisi définitivement le régime de votre enfant et le nombre de repas par semaine en fonction des emplois du temps.

Cycle	Contribution Familiale	Frais Annexes (*)	Fournitures Scolaires Pédagogiques	Total Annuel
Ecole	1 320 €	130€	85€	1 535€
Collège	1 560€	170€	80€ ou 85€ (option Chinois)	1 810€ ou 1 815€
Lycée	1 575€	345€	Pas de fournitures scolaires pédagogiques	1 920€

1.1 Contribution familiale

La contribution familiale fixée annuellement par le Conseil d'Administration est destinée à couvrir les dépenses relevant du caractère propre de l'établissement ainsi que les dépenses de rénovation ou constructions immobilières. Elle couvre également les dépenses de fonctionnement non prises en compte par le forfait d'externat versé par l'Etat et les Collectivités Territoriales comme les assurances, les impôts et les cotisations que l'établissement doit verser aux différentes structures de l'Enseignement Catholique (Diocèse, Urogec...).

Réductions sur la contribution familiale

Les familles ayant au moins trois enfants scolarisés dans notre établissement, bénéficient d'une réduction sur la contribution familiale, hors frais annexes selon le barème suivant :

-50% appliqué sur le troisième enfant

-gratuité à partir du quatrième enfant.

Les parents salariés dans un établissement de l'Enseignement Catholique doivent fournir un certificat de travail de l'année en cours et l'adresser par mail à leconomat@eclpierrefourier.org **avant le 1 novembre 2025, dernier délai.**

1.2 (*) Frais annexes

Ces frais comprennent les services bibliothèque, photocopies, les outils numériques (Ecole Directe), oraux d'examens avec intervenants extérieurs, frais et actes médicaux, pastorale et l'assurance individuelle accident.

La cotisation assurance individuelle accident sera portée sur la facture annuelle.

Cotisation Apel

La cotisation Apel, d'un montant d'environ 26 € pour l'année et par famille permet de financer des actions et projets pédagogiques, sécuritaires ou éducatifs mis en place dans l'établissement.

La cotisation sera portée sur la facture annuelle.

Les familles qui ne souhaitent pas adhérer à l'Apel doivent le signaler par mail directement à l'économat leconomat@eclpierrefourier.org **avant le 1 novembre 2025, dernier délai.**

1.3 Demi-pension

Le coût de la demi-pension comprend les coûts des denrées, du personnel, des fluides (eau, électricité, gaz), de l'entretien des locaux, du renouvellement du matériel de cuisine et de la rétribution des surveillants.

Les familles optent pour le régime d'externat ou demi-pension pour leur enfant scolarisé à partir d'un document remis le premier jour de la rentrée scolaire qui est à compléter très rapidement.

Les collégiens disposent d'une carte de cantine utilisable tout au long de leur scolarité pour accéder au self.

La perte ou le vol d'un badge devra être signalé sans délai par l'élève au responsable de niveau, en charge des passages à la cantine. En cas de perte ou de détérioration pour une cause autre que l'usure normale, son remplacement sera facturé au prix de 12.00 euros.

Tarifs de la demi-pension école : prix forfaitaire annuel

nb de repas hebdomadaires	1 jour fixe/semaine	2 jours fixes/semaine	3 jours fixes/semaine	4 jours fixes/semaine
Total annuel	321.75€	643.50€	965.25€	1 287.00€
Subvention repas	50.25€	100.50€	150.75€	201.00€
Coût annuel familles	271.50€	543.00€	814.50 €	1 086.00€

Tarifs de la demi-pension collège : prix forfaitaire annuel

nb de repas hebdomadaires	1 jour fixe/semaine	2 jours fixes/semaine	3 jours fixes/semaine	4 jours fixes/semaine	5 jours fixes/semaine
Coût annuel	309.75 €	619.50 €	929.25 €	1 239.00 €	1 548.75 €

Les options de demi-pension sont prises pour l'année scolaire.

La demi-pension forfaitaire est portée sur la facture annuelle.

La facturation de la demi-pension est proportionnelle aux nombres de jours inscrits pour l'année scolaire.

Les changements de statuts et de jours de cantine ne pourront être obtenus que sur demande écrite directement auprès de l'économat :

- Pour les cas de force majeure (santé, déménagement...) ou modification importante de l'emploi du temps et avec l'accord du Chef d'établissement.
- Au 1er janvier, information à retourner à l'économat au plus tard le 11 décembre 2025 ou au 1er avril de l'année scolaire, information à retourner à l'économat au plus tard le 25/03/2026, pour des changements de convenance personnelle.

Seule une absence de plus de 4 jours consécutifs, avec certificat médical, donnera lieu à un remboursement du coût de la denrée alimentaire au tarif en vigueur d'environ 5.41€ par jour d'absence.

Repas occasionnel : 10.00€ (pour les élèves externes ou pour les élèves demi-pensionnaires déjeunant en dehors des jours fixés et facturés)

Les repas occasionnels doivent être réglés soit :

- par un chèque à établir à l'ordre de l'Ensemble Scolaire St Pierre Fourier à adresser au service Economat

- par paiement en ligne sur le site Ecole Directe pour créditer le « porte-monnaie restauration » de votre enfant.

Le détail des passages au self ainsi que le solde est consultable sur le site Ecole Directe dans l'onglet situation financière « vos porte-monnaie ».

Chaque famille doit veiller à l'approvisionnement régulier du compte restauration occasionnel de l'élève.

Pour **des raisons médicales (PAI) ou financières** dûment justifiées l'élève apporte son pique-nique. Il sera alors demandé une somme forfaitaire trimestrielle de 105 € couvrant les frais d'encadrement et d'entretien des locaux.

1.4. Etude et garderie du soir

Le choix du forfait annuel est pris pour toute l'année scolaire et porté sur la facture annuelle.

Etude dirigée du soir (pour les élèves des classes primaires). Aucune étude dirigée occasionnelle ne sera appliquée. Les élèves du CP au CM2 seront accueillis de 16h30 à 18h00 à la garderie.

Tarif annuel :

nb de jours	1 jour fixe/semaine	2 jours fixes/semaine	3 jours fixes/semaine	4 jours fixes/semaine
coût annuel	175.00 €	350.00 €	525.00 €	700.00 €

Le coût unitaire par jour pour cette prestation de service de 1h30 s'élève à 4.86€.

Garderie (pour les élèves des classes maternelles et des classes primaires non-inscrits à l'étude dirigée)

Tarif annuel :

nb de jours	1 jour fixe/semaine	2 jours fixes/semaine	3 jours fixes/semaine	4 jours fixes/semaine
coût annuel	127.50 €	255.00 €	382.50 €	510.00 €

Le coût unitaire par jour pour cette prestation de service de 1h30 s'élève à 3.54€.

Pour toute garderie exceptionnelle (maternelle et primaire), il vous sera demandé la somme de 11€.

Etude dirigée du soir (pour les élèves du collège)

Tarif annuel :

nb de jours	1 jour fixe/semaine	2 jours fixes/semaine	3 jours fixes/semaine	4 jours fixes/semaine
coût annuel	175.00 €	350.00 €	525.00 €	700.00 €

Les familles optent pour les jours d'étude et garderie pour leur enfant scolarisé à partir d'un document remis le premier jour de la rentrée scolaire qui est à compléter très rapidement.

2/ Frais d'inscription

2.1 Nouvelle inscription :

Toute nouvelle inscription ne devient définitive qu'après versement d'un acompte de 250€ (déduit de la facture de l'année scolaire suivante) et des frais de dossier de 55€ à l'ordre de l'Ensemble Scolaire St Pierre Fourier.

Attention l'acompte reste acquis à l'établissement en cas de désistement de votre part.

2.2 Réinscription 2026/2027 :

L'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire votre enfant si la facture n'est pas acquittée au terme de l'année scolaire 2025/2026.

3/ Modalités de paiement

3.1 Prélèvement bancaire

Les familles souhaitant opter pour ce type de règlement doivent obligatoirement joindre au dossier d'inscription, le mandat de prélèvement SEPA, dûment complété, signé et accompagné d'un relevé d'identité bancaire.

Le prélèvement est renouvelé par tacite reconduction au début de chaque année scolaire sauf avis contraire de votre part formulé par mail à l'économat.

En cours d'année, toutes modifications de coordonnées bancaires devront être transmises à l'Economat avant le 25 du mois, un nouveau mandat vous sera adressé.

Les prélèvements se font de Septembre 2025 à juin 2026, au 10 de chaque mois selon les modalités suivantes :

Mois	Montant des prélèvements	Type de prélèvements
Septembre, Octobre, Novembre	185€ par enfant	Forfaitaire
Décembre à juin	prélèvement de 1/7 ème du solde de la facture	Réajusté selon l'échéancier de la facture annuelle

En cas d'impayés, le montant du prélèvement rejeté ainsi que les frais de rejet seront à régulariser par chèque auprès de l'économat.

Au bout de deux prélèvements rejetés consécutifs, ce mode de règlement sera supprimé.

Autres moyens de paiement :

3.2 Chèques : Les chèques sont à établir à l'ordre de l'Ensemble Scolaire St Pierre Fourier avec les références du payeur. Paiement mensuel le 10 de chaque mois:

Mois	Modalités de paiement	type
Septembre, Octobre, Novembre	3 chèques de 185€ par enfant	forfaitaire
Décembre à juin	règlement de 1/7ème du solde de la facture	Réajusté

Paiement au trimestre aux dates indiquées :

Mois	Date	Modalités de paiement	type
1er trimestre	10/09/2025	1 chèque de 555€ par enfant	forfaitaire
2ème trimestre	10/12/2025	Règlement de 1/2 de la facture	réajusté
3ème trimestre	10/03/2026	Règlement du solde de la facture	réajusté

3.3 Espèces : Le paiement en espèces s'effectue selon la réglementation en vigueur à l'économat uniquement sur rendez-vous.

3.4 Virements : Pour les paiements par virement, merci de contacter le service comptabilité.

3.5 Paiement en ligne sur le site Ecole Directe.

Le 26 juin 2025

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) de l'APEL de l'Ensemble Scolaire Saint Pierre Fourier

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Vos enfants vont prendre ou reprendre leur place au sein de l'Ensemble Scolaire Saint Pierre Fourier (ESSPF). Pour débiter l'année, votre association de parents d'élèves est heureuse de vous inviter à :

L'assemblée générale ordinaire (AGO) de l'APEL - ESSPF
qui aura lieu le
lundi 22 septembre 2025 à 19h00
au 13 rue de Prague 75012 Paris

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Accueil du président et de la direction – nomination du secrétaire de séance et des scrutateurs
2. Rapport moral sur l'activité de l'année écoulée
3. Rapport financier
4. Approbation des comptes
5. Élection des membres du conseil d'administration
6. Verre d'accueil
7. Premier conseil d'administration (uniquement pour les membres élus) :
 - a. constitution du bureau ;
 - b. vote du budget pour les 1er secours.

Si vous ne pouvez pas assister à la réunion, il est possible de **vous faire représenter** :

- A. soit par une autre famille membre ;
- B. soit par un administrateur de l'APEL (cf. « lettre aux parents »).

Dans tous les cas, vous devrez remplir un pouvoir (cf. pièce jointe). Pour la deuxième option (membre de l'APEL), vous devez envoyer votre pouvoir rempli au secrétariat de l'école ou par mail (secretariat@apel-esspf.fr) ou president@apel-esspf.fr à l'attention du président de l'APEL.

L'APEL c'est vous, c'est votre association, elle vous représente et existe grâce à votre engagement. Comme toute association, elle repose sur le partage de nos savoir-faire et le bénévolat dans un **but commun** : celui d'**améliorer les conditions d'enseignement de nos enfants**.

Pour plus d'informations, consultez notre site Internet : <https://apel.spfparis12.fr/>

Nous vous attendons nombreux à cette assemblée. **Si vous êtes volontaire et disponible, rejoignez-nous au conseil d'administration**, véritable moteur de notre association.

Très cordialement,

Le président et les membres du conseil d'administration

- Pouvoir -

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE (AGO)

Date : le 22 septembre 2025 à 19h00

Lieu : 13 rue de Prague – 75012 Paris

Mme / M. :

Parents de :

Téléphone :

Mail :

☐ Participera à l'Assemblée Générale Ordinaire

☐ Ne participera pas à l'Assemblée Générale Ordinaire

et donne pouvoir à Mme/M

en vue de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'APEL Ensemble Scolaire - St Pierre Fourier du 22 septembre 2025, prendre part à toutes délibérations, procéder à tous votes et généralement faire le nécessaire.

Fait à

Le

Signature

LETTRE AUX PARENTS

Rejoignez-nous pour faire vivre notre association !

Chers Parents d'élèves,

Le Conseil de notre association est très heureux de vous accueillir dans la communauté éducative de l'Ensemble Scolaire saint Pierre Fourier !

Les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant mais, comme le dit un proverbe africain, Il faut tout un village pour éduquer un enfant !

Pour la scolarité de votre enfant, vous avez choisi notre école ; vous intégrez alors notre communauté éducative et notre association des parents d'élèves qui participe à :

- **l'animation** de la vie de l'école à travers le Marché de Noël (toujours féérique), la kermesse (festive pour les petits et les grands), les cafés des parents pour faire connaissance, la galette pour échanger sur nos bonnes résolutions et remercier les bénévoles du marché de Noël, le Forum des métiers pour accompagner votre enfant dans le choix de son parcours.
- **l'amélioration des conditions d'enseignements** des enfants en collaboration avec les directions et l'OGEC (organisme de gestion de l'enseignement catholique).

Selon nos statuts, « le conseil d'administration de l'APEL comprend de 9 à 15 membres élus pour 3 ans lors de l'Assemblée générale ordinaire annuelle. Le conseil se renouvelle par tiers tous les ans ; les membres sortants sont rééligibles ».

Nous vous invitons donc à rejoindre l'équipe car plusieurs postes sont à pourvoir.

L'APEL vit grâce à vous ; elle vous représente pour tous les niveaux (de la maternelle à la terminale)

Les conditions pour être membre sont **très simples** : avoir un enfant dans l'établissement (maternelle, élémentaire, collège ou lycée) et cotiser à l'association (versée avec les frais de scolarité).

Vous pouvez **transmettre votre candidature** avant le 19 septembre 2025 par mail secretariat@apel-esspf.fr ou president@apel-esspf.fr votre nom/ téléphone/ classe de votre (vos) enfant(s) et un petit mot de présentation (vous et vos motivations à rejoindre l'association).

Ainsi, vous vous engagez à vous investir dans une des manifestations organisées tout au long de l'année, d'apporter des idées, de partager des moments amicaux, avec pour **finalité : donner le sourire** à nos enfants et **améliorer leurs conditions de vie scolaire** de la Maternelle jusqu'en Terminale !

Pour mieux connaître nos actions, nous vous invitons à notre **Assemblée Générale Ordinaire (AGO)** le **lundi 22 septembre 2025 à 19h00** (13 rue de Prague 75012 Paris), qui sera l'occasion de vous présenter le bilan moral et financier de l'association de l'année précédente.

deConsultez notre site Internet : <https://apel.spfparis12.fr/>

Je vous souhaite à tous de bonnes vacances !

Habiba Martinez

Présidente de l'APEL ESSPF



MARQUER ET RETROUVER SES AFFAIRES !

étiquettes personnalisées pour vêtements, chaussures, fournitures scolaires, sacs, cartables et tout ce qui a besoin d'être retrouvé !

APEL ENSPF

et A-qui-S sont **PARTENAIRES**



Étiquettes **AUTOCOLLANTES** pour chaussures & fournitures

YVON ALAMER

Yvon Alécole

Yvon Alacolo

Pierre Kirou

Yvon Samuset



Étiquettes pour vêtements



autocollantes et thermocollantes

A-qui-bag : étiquettes pour sacs et cartables



AVANTAGES ASSOCIATION

5% de **RÉDUCTION IMMÉDIATE** sur toute la boutique



15% du **MONTANT** des **COMMANDES REVERSÉ À L'ASSOCIATION**

avec le code association :

PAR0261

1 Je choisis mes étiquettes



2 Je les personnalise mon nom + mon dessin + mes couleurs préférées

3 Je les reçois directement dans ma boîte aux lettres (livraison rapide)



WWW.A-QUI-S.FR

- 05 59 27 17 27 -



LE BLOG